



PROCEDURE DE TRAITEMENT D'UN SIGNALEMENT

Violence, harcèlement ou discrimination

1. Objet

Cette procédure définit les modalités de traitement d'un signalement relatif à une situation de violence, de harcèlement, de discrimination ou tout comportement portant atteinte au respect et à la dignité d'un bénéficiaire dans le cadre d'une formation.

2. Champ d'application

Les formations proposées par Choisy Anglais sont réalisées exclusivement

- en individuel ;
- à distance ;
- en visioconférence via Zoom.

Les situations concernées peuvent intervenir dans le cadre :

- des séances de formation ;
- des échanges par e-mail ;
- des communications liées au parcours de formation.

3. Réception du signalement

Un signalement peut être transmis :

- directement par le bénéficiaire auprès de Choisy Anglais ;
- par e-mail ;
- par téléphone ;

- au moyen du formulaire de signalement prévu à cet effet.

Toute demande est prise en considération avec sérieux et confidentialité.

4. Analyse de la situation

À réception d'un signalement, Choisy Anglais :

- prend connaissance des éléments transmis ;
- échange avec la personne concernée lorsque cela est possible ;
- recueille les informations nécessaires à la compréhension des faits ;
- analyse la situation de manière objective.

5. Actions possibles

Selon la nature de la situation, les mesures adaptées peuvent comprendre :

- un échange avec le bénéficiaire ;
- un rappel des règles de respect et de comportement professionnel ;
- une adaptation de l'organisation de la formation ;
- la recherche d'une solution permettant de poursuivre la formation dans de bonnes conditions ;
- l'orientation vers un organisme ou interlocuteur compétent lorsque cela est nécessaire.



PROCEDURE DE TRAITEMENT D'UN SIGNALEMENT Violence, harcèlement ou discrimination

6. Traçabilité

Chaque signalement traité fait l'objet d'une conservation des éléments nécessaires :

- date du signalement ;
- description de la situation ;
- actions réalisées ;
- résultat du traitement.

Les informations sont conservées de manière confidentielle.

7. Responsabilité

Le responsable de l'application de cette procédure est :

Nom : Laura CHOISY

Fonction : Responsable de l'organisme de formation

Organisme : Laura CHOISY EI - Choisy Anglais

Mise à jour le 20/07/26